

Après la troisième : le baccalauréat professionnel en 3 ans

Immédiatement après la **troisième**, le bac professionnel propose une formation en 3 ans (seconde, première, terminale professionnelle), au lieu de 4 ans (2 ans de BEP suivis de 2 ans de Bac Pro).

Ce Bac Pro en 3 ans

- valorise le diplôme en l'alignant sur le baccalauréat général et le baccalauréat technologique qui se préparent en 3 ans après la classe de troisième.
- garantit aux élèves un cursus continu jusqu'au baccalauréat au sein du même établissement.
- limite les sorties sans qualification.
- favorise l'accès au baccalauréat.
- facilite la poursuite d'études supérieures (BTS-DUT).

Durant ce parcours en 3 ans, les élèves ont la possibilité de passer un diplôme intermédiaire : BEP.

Les élèves pourront toujours **passer en Bac Pro après avoir obtenu un CAP** : le cursus en 4 ans est maintenu pour ceux qui en auront besoin. Ils pourront aussi se **réorienter** vers une seconde année de CAP après une première année en Bac Pro.

Rénover la voie professionnelle, pourquoi ?

- **Améliorer** la lisibilité des diplômes pour les élèves et pour les chefs d'entreprise qui les recrutent.
- **Réduire** sensiblement le nombre de jeunes quittant le système scolaire sans qualification.
- **Augmenter** le nombre de bacheliers professionnels.

Le Bac Pro en 3 ans sera généralisé à partir de la rentrée 2009. Dès la rentrée 2008, les 15 expérimentations engagées depuis 2001 dans notre académie sont étendues.

A l'intérieur de cette plaquette, 12 fiches classées par BAPE (Bassin d'animation de la politique éducative) présentent les implantations des Bac Pro, CAP et BEP dans les lycées publics.

Toutes les informations mises à jour sur le site internet de l'académie de Rennes

www.ac-rennes.fr rubrique enseignement et formation

www.nadoz.org rubrique formation initiale 



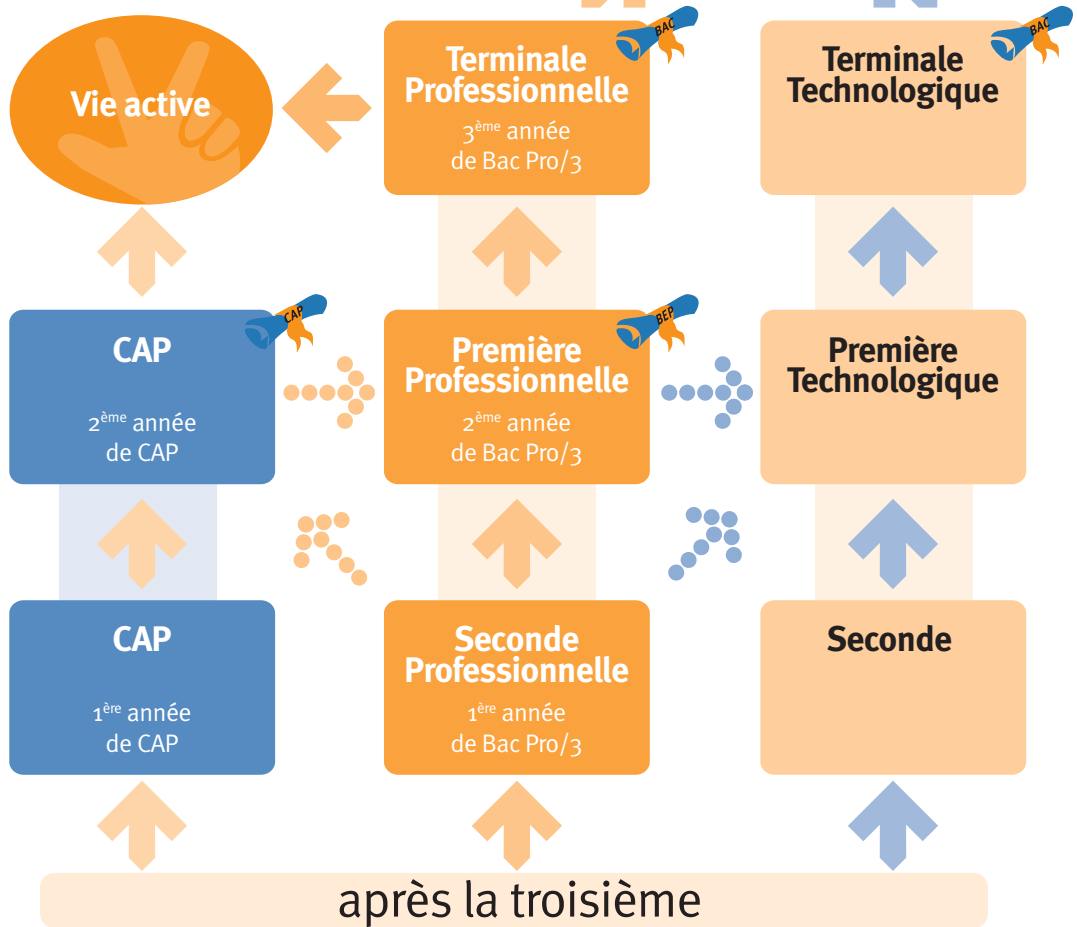


La voie professionnelle et le baccalauréat professionnel en 3 ans

- La voie professionnelle propose **un enseignement concret** en lien avec l'entreprise et ses métiers afin d'acquérir des compétences dans un domaine professionnel et de bénéficier d'un enseignement général complet.
- En classe de seconde professionnelle, **les enseignements technologiques et professionnels représentent plus de 50% de l'horaire hebdomadaire** des élèves.
- **Au moins 20 semaines de formation en entreprise** sont programmées tout au long des trois années du cursus. Chaque équipe pédagogique établit le rythme de formation en milieu professionnel le plus approprié aux jeunes en formation, selon les diplômes et les recommandations des inspecteurs. Un stage de découverte des métiers de la filière correspondant au diplôme préparé est programmé au début de la formation.
- **L'accompagnement des élèves** en seconde professionnelle est une priorité. La pédagogie est adaptée et privilégie l'individualisation des apprentissages en classe. Des heures spécifiques d'aide personnalisée sont prévues.

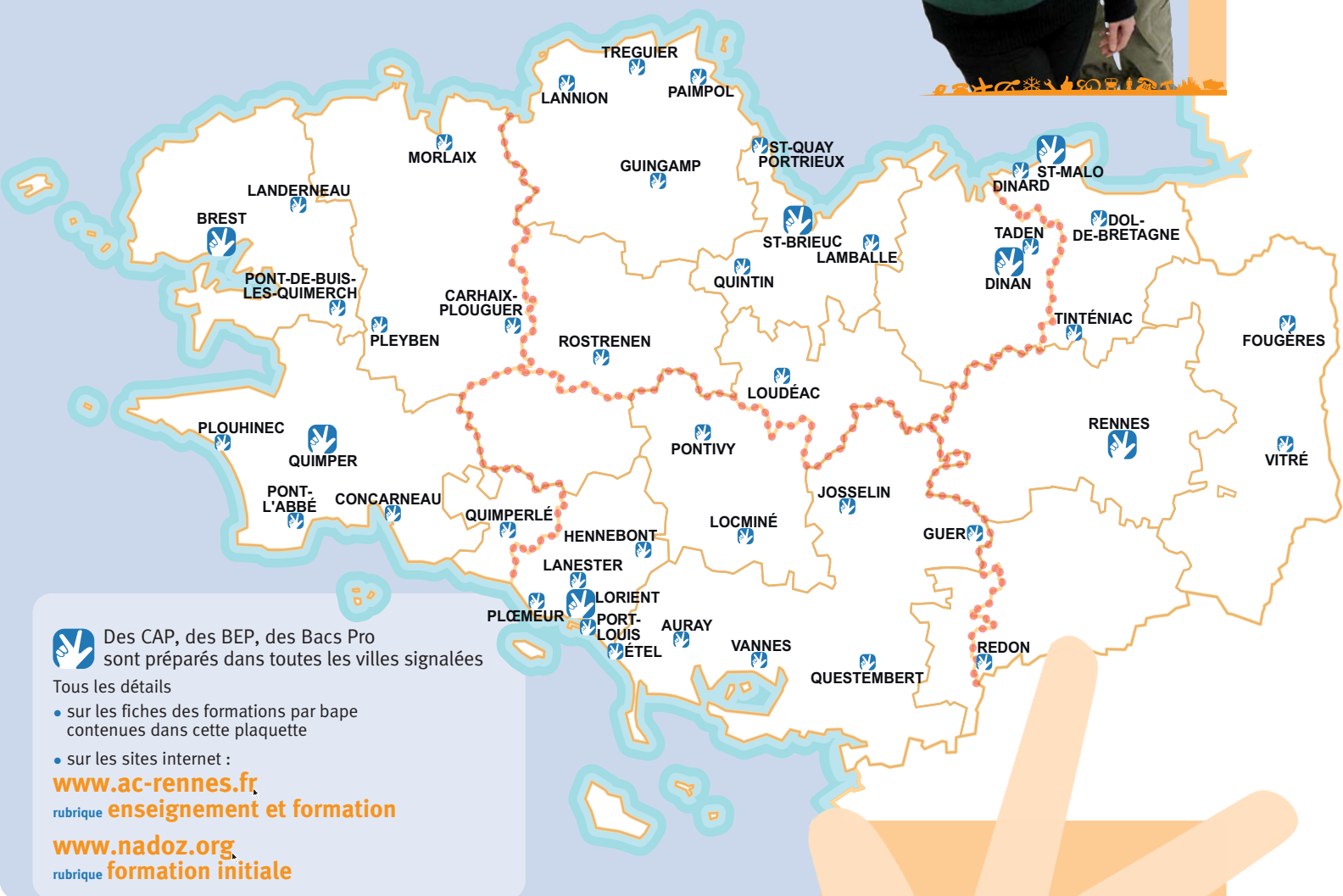
Nouvelle organisation des études avec le Bac Pro 3 ans

généralisé à la rentrée 2009, accessible dès la rentrée 2008.



Bac Pro 3 ans

Carte de la voie professionnelle dans les établissements publics



Les secteurs professionnels

Dans l'enseignement public, comme dans l'enseignement privé, une quinzaine de secteurs professionnels est concernée par la rénovation

- **dans le tertiaire :**
vente, commerce, secrétariat, comptabilité, service accueil assistance conseil, logistique et transport ;
- **dans le secteur industriel :**
maintenance, métallurgie, électricité, électronique, installations sanitaires et thermiques, carrosserie.

Bac Pro 3 ans

Questions - réponses

Le parcours se réduit d'une année : le niveau du diplôme reste-t-il le même ?

Oui. Cette évolution ne diminue ni la qualité de la formation, ni la valeur du diplôme obtenu. Le contenu et les modalités de délivrance du Bac Pro restent inchangés. Les compétences et les connaissances exigées au niveau des Bacs Pro en 3 ans sont celles exigées des Bacs Pro actuels.

Le niveau d'accès en Bac Pro est-il plus élevé ?

Non. On raccourcit la durée de formation en évitant les redites entre le BEP et le Bac Pro et on met en place un accompagnement individualisé en 1^{ère} année.

Que se passera-t-il si un élève est en difficulté en 1^{ère} année de Bac Pro ?

Il pourra passer en seconde année de CAP. S'il le souhaite, après son CAP, il pourra revenir en Bac Pro.

Quelles sont les possibilités pour les jeunes qui ne souhaitent pas continuer jusqu'au Bac Pro en trois ans ?

Des passerelles existent entre les formations. Les élèves pourront passer un diplôme de BEP ou de CAP pour ceux qui veulent entrer plus rapidement sur le marché du travail. Le nombre de CAP augmente.

Le cursus en quatre ans disparaît-il totalement ?

Non. Les titulaires de CAP peuvent rejoindre une première professionnelle : le parcours vers le Bac Pro en quatre ans reste possible.

Toutes les filières professionnelles seront-elles concernées par ce Bac Pro en trois ans ?

Non. Certaines filières comme l'hôtellerie-restauration ou le bâtiment qui offrent des débouchés importants au niveau CAP ou BEP ne sont pas concernées pour le moment.

L'enseignement privé est-il concerné par cette rénovation ?

Oui. L'enseignement public et privé sont concernés de la même manière.

Le BEP sera-t-il toujours délivré ? Et comment ?

Le ministère a précisé que la certification du niveau des élèves demeure à l'issue de la classe de première du baccalauréat professionnel : il est donc parfaitement envisageable de délivrer un BEP à cette étape du cursus.

Que se passe-t-il pour les élèves actuellement en formation de BEP ?

Les élèves actuellement entrés en BEP ou en baccalauréat professionnel deux ans terminent leur scolarité normalement. En cas d'échec, ils peuvent reprendre leur cursus dans le nouveau dispositif, sans rupture.



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Toutes les informations mises à jour sur le site internet de l'académie de Rennes

www.ac-rennes.fr rubrique enseignement et formation

www.nadoz.org rubrique formation initiale

